

Compte-rendu de Conseil Municipal du 2 février 2010

L'an deux mille dix, le deux février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François GANTIER, Maire.

Etaient présents :

François GANTIER, Patrik WATEL, Didier CRÉTOT, Claude SEUVREY, Agnès BAUGÉ, Nadine MAROLLEAU, Marysanne RENOUF, Joël DECTOT, Yves BILTERYST, Michel HERVIEU, Brigitte RAMETTE, Claire MOURAUD, Véronique MITATRE, Isabelle AMIARD, Cléfan RYCINA, Jean-Louis LEBON, Julian DAILLIET, Corinne SEIXAS, Thérèse SERPENTINI, Damiens ECHALARD, Joël TOUPET, Jean-Luc TANQUEREL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

Angélique GLATIGNY

Absents excusés :

Patrice VECCHIARELLI

Nathalie BÉNÉ

Jocelyne DUCHESNE

Pouvoirs :

Nathalie BÉNÉ à Patrik WATEL

Jocelyne DUCHESNE à François GANTIER

Julian DAILLIET à Didier CRÉTOT

Madame Véronique MITATRE a été élue secrétaire.

1/ Débat d'orientations budgétaires

Conformément à la loi concernant les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire organise un débat d'orientations budgétaires qui trace les grandes orientations en prévision du vote du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, ce dernier étant programmé pour le 15 mars prochain.

La commune de Gravigny s'efforcera de poursuivre les services qu'elle apporte à ses habitants malgré le contexte de plus en plus difficile. En effet, la crise économique et les mesures gouvernementales amènent encore cette année et amènera de plus en plus à la restriction.

Cependant, l'endettement de la commune est descendant et maîtrisé. Il concerne les emprunts pour la construction de la mairie, du complexe sportif et du point accueil jeunes.

LES RECETTES DE LA COMMUNE

Les impôts locaux

L'essentiel des ressources proviennent de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et dans une moindre mesure, de la taxe sur le foncier non bâti. Compte tenu des contributions supplémentaires imposées aux ménages (exemple + 15 % pour l'eau, + 3 % pour Transurbain, révision à la hausse des bases des taxes de l'impôt, ...), il est proposé, tant que la Commune le peut, de ne pas augmenter le taux des impôts communaux.

Compensation de la taxe professionnelle globale et Dotation de Solidarité Communautaire versées par le Grand Evreux Agglomération :

La situation économique est loin d'être à la hauteur des exigences à l'origine de la création de la Communauté d'Agglomération qui étaient de créer de l'espoir et de la richesse. La création de la Taxe Professionnelle unique perçue par la Communauté d'Agglomération évitait aux communes de se battre pour attirer à elles les entreprises.

Une compensation, de 650 000 € pour Gravigny, est reversée aux communes qui percevaient de la TP auparavant.

Aujourd'hui, La Z.A.C du Long Buisson n'a pas attiré suffisamment d'entreprises créatrices d'emploi. La fermeture d'entreprises telles que Féroxdur a entraîné une baisse de la T.P.U pour la Communauté d'Agglomération et les nombreux licenciements de l'Entreprise GLAXO n'augurent pas d'une amélioration de la situation.

Compte tenu de cette conjoncture, le Grand Evreux Agglomération est amené à réfléchir à des solutions pour présenter un budget équilibré. Monsieur le Maire, Vice-Président du Grand Evreux Agglomération et ses délégués, Messieurs CRETOT, HERVIEU, SEUVREY et WATEL ainsi que la majorité des membres du Conseil Communautaire ont émis un avis défavorable au projet de création d'un impôt sur les ménages de l'Agglomération, préférant renoncer à l'équivalent de 15 % de la Dotation de Solidarité Communautaire et ajuster leur budget en conséquence.

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation de Solidarité Communautaire avait été créée par le précédent bureau communautaire en vue de couvrir les frais de la petite enfance. Consacrant depuis longtemps une part de son budget à la petite enfance, elle est utilisée librement par les communes et notamment par celle de Gravigny.

La Commune enregistre des entrées d'argent avec les locations diverses (salles polyvalentes, garages et, à compter de cette année, la Maladrerie). Elle perçoit une redevance annuelle de 11 000 € de la part d'Orange et SFR qui ont une antenne réseau sur le territoire communal.

FONCTIONNEMENT

La dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat ne sera augmentée que de 0,6 %, soit une hausse en-dessous de celle du coût de la vie.

Les services extérieurs et les fournitures en tous genres (administratives, d'énergie, de communication, matériaux et matériels divers) sont encore en augmentation ce qui nécessitera une politique allant encore plus à l'économie. A noter que le personnel, avec les directives des élus, respecte tout à fait ces mesures de restriction.

Il sera demandé aux associations de poursuivre leur effort dans le contrôle des services qu'elles demandent en Mairie.

La charge du personnel est toujours un des postes les plus importants avec, chaque année une augmentation due à l'ancienneté, aux promotions et nominations après obtention de concours.

INVESTISSEMENT

Les conditions économiques et les mesures gouvernementales laissent peu de marge aux communes et limitent l'investissement lequel est tributaire des subventions de l'Etat, du Département et du Grand Evreux Agglomération.

Les projets réalisables en 2010 seront :

L'effacement des réseaux EDF et France Télécom Rue de la Friche Patey à la suite du passage des canalisations des transferts des effluents vers le nouveau Centre de Traitement des Eaux Usées pour une participation communale de 36 000 € et un coût des travaux de 168 000 € ;

La continuité des travaux au cimetière pour 32 000 € ;

La démolition des immeubles sis aux 60 et 62 de l'Avenue Aristide Briand (ancienne bibliothèque) pour 15 000 € ;

La construction du Relais Parents Assistantes Maternelles selon un coût global de 765 000 € soit 388 000 € pour 2010. Le remboursement de l'emprunt sera partagé avec les 13 autres communes du Syndicat à Vocation Unique Cap Nord Est au prorata du nombre d'enfants de 0 à 18 ans (en attente du financement croisé Dotation Globale d'Equipement et subvention du Conseil Général) ;

Les Travaux de V.R.D et aménagement de sécurité à la hauteur du groupe scolaire pour 102 000 € ;

Restructuration de sanitaires à l'Ecole élémentaire pour 18 500 €.

2/ Avance de subventions 2010 - ALEGRA, USG, Caisse des Ecoles, SAAP

Dans l'attente du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal donne son accord pour consentir une avance sur subvention afin qu'ils puissent faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre 2010 aux organismes ou Associations suivants :

ALEGRA : 25 % = 25 500 €

USG : 25 % = 12 500 €

CCAS : 15 000 €

Caisse des Ecoles : 15 000 €

SAAP : 15 000 €

3/ Subvention exceptionnelle aux sinistrés d'Haïti

Pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti, le Conseil Municipal est favorable au versement d'une subvention de 1 000 € par l'intermédiaire du Secours Populaire.

4/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Année 2008

Comme chaque année, le service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Evreux a établi en application de la loi Barnier un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Ce document est destiné à l'information du Conseil Communautaire et des usagers.

Rappelant que ce rapport est à la disposition de tous, Monsieur le Maire en expose les grandes lignes.

Année 2008

Rappel : le réseau d'eau de la ville d'Evreux qui dessert entre autres celle de Gravigny a été créé en 1880 grâce au legs d'Adélaïde et Jules Janin.

La C.A.E assure la production et la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux usées et pluviales en partie et le traitement des eaux usées. Elle compte une centaine d'agents sous la responsabilité du chef de service Bernard COUVROT, Ingénieur en chef et de son adjoint de Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Philippe PESENTI.

Secteur des études des réseaux d'eau et d'assainissement : François VASTEL, Ingénieur Territorial adjoint au chef de service tél. : 02.32.31.99.01

Secteur eau potable : Sophie BRINGSTER, Ingénieur Territorial, chargée de la nouvelle unité de traitement des eaux tél. : 02.32.31.85.40

Secteur administratif : Thierry LE HETE, attaché territorial principal, responsable tél. : 02.32.31.99.13 et Elisabeth NEVE, rédacteur territorial – facturation des abonnés tél. : 02.32.31.99.14

Centre de traitement des eaux usées : Philippe PESENTI, Ingénieur Principal tél. : 02.32.31.99.03

La production d'eau potable de la plus grande partie de la C.A.E a pour origine deux points de captage situés au sud-est de la ville : Chenappeville à Arnières sur Iton et Hippodrome situé sur le territoire d'Evreux.

Le faciès chimique de l'eau est de type bicarbonaté calcique.

La CAE qui fut la première en France utilise la technique innovante du Biostyr. C'est un filtre biologique à travers un matériau granulaire fin (des billes de polystyrène) immergé et flottant qui permet l'épuration biologique des eaux résiduaires et notamment l'élimination de l'azote et de tous les polluants (carbone, matières en suspension, ammoniacale).

Un service de télégestion – télésurveillance permet, à chaque instant, de visionner sur écran les différents sites et les incidents pouvant se produire sur les points les plus importants des réseaux. En cas de problème, le personnel de service qui est d'astreinte selon un roulement 24/24h peut intervenir rapidement sur le lieu de la panne en connaissant les raisons de l'incident technique.

Pour une population totale de 4048, la ville de Gravigny compte 1286 abonnés au réseau de collecte des eaux usées (soit une population de 3922), avec 126 habitants ayant une fosse toute eau.

Le tarif pour 2008 appliqué à Gravigny était de 2,55315 € le m3 (redevance pollution, prix de l'assainissement et taxes comprises).

Les factures sont adressées par la Trésorerie Municipale et les impayées déclenchent des rappels avec menace de fermeture de branchement.

5/ Nouvelle dénomination de la Communauté d'Agglomération – Modification des statuts

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Agglomération réuni le 22 décembre dernier a proposé de dénommer officiellement la Communauté d'Agglomération : « Grand Evreux Agglomération ».

Pour formaliser cette dénomination, il est nécessaire de modifier l'article 2 des statuts de cette collectivité, qu'il est proposé de rédiger ainsi :

Article 2 (complété) : **DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL**

La Communauté d'Agglomération d'Evreux est dénommée GRAND EVREUX AGGLOMERATION. Son siège social est fixé à Evreux, 9 rue Voltaire.

Le Conseil Municipal s'étonne et manifeste son mécontentement sur le fait que cet avis soit demandé après que la décision fut prise. Monsieur le Maire et ses adjoints délégués à la Communauté d'Agglomération, affirment s'être déjà exprimés dans ce sens auprès de Monsieur le Président du Grand Evreux Agglomération.

Le Conseil Municipal adopte cette dénomination moins une voix contre et une abstention.

6/ Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanche 14 et 21 mars 2010. Quatre bureaux de vote seront ouverts à la population. Il appelle des volontaires pour tenir les bureaux.

La séance est levée à 21 heures.